

Liaison Nationale des retraitées et retraités SUD-Rail

Tél : 01 42 43 99 77 - Permanences tous les jeudis - <http://www.retraitesudrail.org> - retraitesudrail@retraitesudrail.org

Non aux reculs du régime de retraite SNCF

Le ministère des affaires sociales et de la santé, chargé des retraites, avait reçu le 6 janvier 2015 les organisations des retraité-es, CGT - UNSA - SUD-Rail - FGRCF, il a **confirmé le blocage des pensions, non revalorisées depuis avril 2013**, soit une perte nette du pouvoir d'achat bien souvent très faible. Il a **annoncé un pas de plus vers le rapprochement avec les autres régimes : le versement des pensions SNCF mensuellement**.

Pour faire passer la pilule, il avait **promis qu'il n'y aurait pas d'autre remise en cause des acquis et accepté de mettre en place des groupes de travail** chargés de regarder l'amélioration des pensions et les réversions, et la prise en compte des années d'apprentissage dans le calcul de la pension.

Mensualisation et oubli des promesses :

- **Le conseil d'administration de la caisse de retraite SNCF est convoqué** pour donner un avis sur un projet de décret du gouvernement qui mensualise les pensions au 1^{er} janvier 2016.
- **Les promesses ne sont pas tenues, les autres acquis liés disparaissent aussi.** Par exemple rien n'est prévu, en cas de décès de l'agent, pour le/la conjointe survivant-e qui conservait l'acquis des trois mois de pension versés. Lors de la mensualisation à EDF et GDF en 2013, une « indemnité de secours immédiat » équivalente à deux mois de pension a été créée.
- **Le groupe de travail sur la pension de réversion n'est pas mis en place**, alors que 1 sur 4 est inférieure à 648 € par mois, et 1 sur 2 à 754 €.
- **Oublié aussi le groupe de travail sur la prise en compte des années d'apprentissage** dans le calcul de la pension, alors que l'injustice règne, que de nombreux apprentis perdent tout ou partie de leurs 2 ans de cotisations retraites.

Diviser pour mieux régner...

En 1995, le gouvernement cède face à la grève reconductible et aux manifestations renouvelées, notamment des cheminot-es. Le gouvernement en a tiré les leçons, il évitera de s'attaquer à l'ensemble des salarié-es, mais **divisera pour mieux imposer des défaites partielles :**

- **2007** : la caisse de retraite CPRP sort de la SNCF, ce qui met fin aux augmentations des pensions de la même façon que les salaires. Puis les régimes spéciaux subissent les reculs imposés aux fonctionnaires en 2003 : la durée de cotisation passe de 37,5 à 41,25 ans, la décote diminue la pension, le départ à 55 ans (50 adc) est supprimé...
- **2010**, recul de 2 ans de l'âge du départ en retraite, fin de l'attribution du minimum de pension après 25 ans (15 adc) de service...
- **1^{er} janvier 2016** : il veut mensualiser les pensions pour ensuite la verser à la fin du mois (comme les autres régimes de retraite), ce qui se traduirait alors par **un mois sans revenu**, ce qui est inconcevable.

Mobilisation unitaire pour nos retraites !

Nous refusons qu'on nous vole de l'argent !
Le versement de la pension au trimestre et à l'avance à un coût, mais nous l'avons payé en acceptant un taux des cotisations retraites, supérieur à la SNCF, pour une prestation qui ne serait plus honorée.

Nous refusons la disparition d'un acquis qui fait partie du contrat de travail, qui compense ce que nous avons accepté : de lourdes contraintes du travail, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, des pénibilités, des taux de cotisations supérieurs diminuant le salaire... en échange d'une meilleure retraite dont tous les acquis disparaissent un à un.

Toutes et tous, retraitées et retraités, actifs et actives, ayants droit :
sous les fenêtres où se réunit le CA extraordinaire de la CPRP SNCF
rassemblement national le 12 mars 2015
à Paris de 13 h à 15 h Place de Budapest



Paris, le 24 Février 2015

CONTRE LA REMISE EN CAUSE DU PAIEMENT TRIMESTRIEL DES PENSIONS RASSEMBLEMENT NATIONAL LE 12 MARS 2015

Depuis plus de 3 ans, les cheminots retraités, par leurs puissantes mobilisations, ont gagné, jusqu'à maintenant, le maintien du versement trimestriel de leur pension, même si celui-ci est fractionné.

Reconduit par décret pour l'année 2015, il est de nouveau remis en cause par le gouvernement.

Par cette décision, le gouvernement poursuit sa démarche d'un alignement des droits du régime spécial sur le régime général dans la perspective d'une réforme globale des retraites de l'ensemble des salariés.

Le ministère des affaires sociales a adressé au Président du Conseil d'Administration de la CPRP SNCF, une lettre de saisine sollicitant l'avis du CA. de la CPR sur un projet de décret portant la mensualisation des pensions.

Le Président Hollande et son gouvernement, aux œillères de plus en plus libérales, opèrent un véritable coup de force pour supprimer un acquis social obtenu en 1934.

Opposés hier à la suppression du versement au trimestre à échoir de leur pension, les cheminots retraités le sont toujours aujourd'hui. La CGT, l'UNSA, SUD-Rail et la FGRCF appellent les cheminots retraités et actifs à exprimer leurs exigences à ce Conseil d'Administration, afin d'appuyer les représentants des affiliés.

Nous sommes face à un gouvernement plus apte à réduire les droits des salariés qu'à tenir ses engagements. Fin 2012, après avoir obtenu du ministère des affaires sociales et de la santé le principe de groupe de travail pour réfléchir à l'évolution des pensions de réversion, il a fallu l'action des cheminots pour que la 1^{ère} réunion se tienne en juillet 2013.

Après la rupture unilatérale par le ministère du cycle de négociations, les 2 engagements pris par son représentant de la réactivation de ces groupes de travail n'ont toujours pas eu de suite.

Le 6 janvier 2015, lors de l'audience unitaire nous avons aussi arraché le principe d'une réunion de travail tripartite (OS, Sécurité Sociale, CPR) sur la validation de l'ensemble des trimestres d'apprentissage pour le calcul de la retraite. Aucune nouvelle non plus sur ce sujet.

Le 12 mars 2015, l'occasion est donc donnée à l'ensemble des cheminots de rappeler au gouvernement ses engagements.

L'urgence de l'augmentation des pensions sera aussi au cœur de cette journée de mobilisation. L'absence de revalorisation pendant 30 mois, cumulée aux dernières mesures fiscales comme par exemple la fiscalisation de la majoration enfants ou la modification des références pour le calcul de la CSG, de la CRDS, de la CASA et de la cotisation assurance maladie, auront des conséquences dramatiques sur le pouvoir d'achat de nombreux cheminots retraités.

Les organisations syndicales CGT - UNSA - SUD-Rail et la FGRCF appellent les cheminots retraités, actifs et leurs ayants droit à participer massivement au rassemblement national à Paris le 12 mars 2015, de 13h00 à 15h00 Place de Budapest, jour du CA extraordinaire de la CPRP SNCF.

Liaison Nationale des retraitées et retraités SUD-Rail

Tél : 01 42 43 99 77 - Permanences tous les jeudis - <http://www.retraitesudrail.org> - retraitesudrail@retraitesudrail.org

Non aux reculs du régime de retraite SNCF

Le ministère des affaires sociales et de la santé, chargé des retraites, avait reçu le 6 janvier 2015 les organisations des retraité-es, CGT - UNSA - SUD-Rail - FGRCF, il a **confirmé le blocage des pensions, non revalorisées depuis avril 2013**, soit une perte nette du pouvoir d'achat bien souvent très faible. Il a **annoncé un pas de plus vers le rapprochement avec les autres régimes : le versement des pensions SNCF mensuellement**.

Pour faire passer la pilule, il avait **promis qu'il n'y aurait pas d'autre remise en cause des acquis et accepté de mettre en place des groupes de travail** chargés de regarder l'amélioration des pensions et les réversions, et la prise en compte des années d'apprentissage dans le calcul de la pension.

Mensualisation et oubli des promesses :

- **Le conseil d'administration de la caisse de retraite SNCF est convoqué** pour donner un avis sur un projet de décret du gouvernement qui mensualise les pensions au 1^{er} janvier 2016.
- **Les promesses ne sont pas tenues, les autres acquis liés disparaissent aussi.** Par exemple rien n'est prévu, en cas de décès de l'agent, pour le/la conjointe survivant-e qui conservait l'acquis des trois mois de pension versés. Lors de la mensualisation à EDF et GDF en 2013, une « indemnité de secours immédiat » équivalente à deux mois de pension a été créée.
- **Le groupe de travail sur la pension de réversion n'est pas mis en place**, alors que 1 sur 4 est inférieure à 648 € par mois, et 1 sur 2 à 754 €.
- **Oublié aussi le groupe de travail sur la prise en compte des années d'apprentissage** dans le calcul de la pension, alors que l'injustice règne, que de nombreux apprentis perdent tout ou partie de leurs 2 ans de cotisations retraites.

Diviser pour mieux régner...

En 1995, le gouvernement cède face à la grève reconductible et aux manifestations renouvelées, notamment des cheminot-es. Le gouvernement en a tiré les leçons, il évitera de s'attaquer à l'ensemble des salarié-es, mais **divisera pour mieux imposer des défaites partielles :**

- **2007** : la caisse de retraite CPRP sort de la SNCF, ce qui met fin aux augmentations des pensions de la même façon que les salaires. Puis les régimes spéciaux subissent les reculs imposés aux fonctionnaires en 2003 : la durée de cotisation passe de 37,5 à 41,25 ans, la décote diminue la pension, le départ à 55 ans (50 adc) est supprimé...
- **2010**, recul de 2 ans de l'âge du départ en retraite, fin de l'attribution du minimum de pension après 25 ans (15 adc) de service...
- **1^{er} janvier 2016** : il veut mensualiser les pensions pour ensuite la verser à la fin du mois (comme les autres régimes de retraite), ce qui se traduirait alors par **un mois sans revenu**, ce qui est inconcevable.

Mobilisation unitaire pour nos retraites !

Nous refusons qu'on nous vole de l'argent !
Le versement de la pension au trimestre et à l'avance à un coût, mais nous l'avons payé en acceptant un taux des cotisations retraites, supérieur à la SNCF, pour une prestation qui ne serait plus honorée.

Nous refusons la disparition d'un acquis qui fait partie du contrat de travail, qui compense ce que nous avons accepté : de lourdes contraintes du travail, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, des pénibilités, des taux de cotisations supérieurs diminuant le salaire... en échange d'une meilleure retraite dont tous les acquis disparaissent un à un.

Toutes et tous, retraitées et retraités, actifs et actives, ayants droit : sous les fenêtres où se réunit le CA extraordinaire de la CPRP SNCF

rassemblement national le 12 mars 2015

à Paris de 13 h à 15 h Place de Budapest